Informations de base

2020/2216(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Façonner l'avenir numérique de l'Europe: supprimer les obstacles au bon fonctionnement du marché unique numérique et améliorer l' utilisation de l'IA pour les consommateurs européens **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	CLUNE Deirdre (EPP)	01/09/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive GEBHARDT Evelyne (S&D) HAHN Svenja (Renew) KOLAJA Marcel (Greens /EFA) ZŁOTOWSKI Kosma (ECR) BASSO Alessandra (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international (Commission associée)	BOURGEOIS Geert (ECR)	29/10/2020
EMPL Emploi et affaires sociales	ARVANITIS Konstantinos (GUE/NGL)	27/05/2020
ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	BEER Nicola (Renew)	01/07/2020
TRAN Transports et tourisme (Commission associée)	ZŁOTOWSKI Kosma (ECR)	03/06/2020
AGRI Agriculture et développement rural	HRISTOV Ivo (S&D)	06/04/2020

CULT Culture et éducation (Commission associée)	VERHEYEN Sabine (EPP)	29/06/2020
JURI Affaires juridiques (Commission associée)	WALSMANN Marion (EPP)	12/10/2020
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures (Commission associée)	TARDINO Annalisa (ID)	12/05/2020
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	CARVALHO Maria da Graça (EPP)	01/12/2020

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Réseaux de communication, contenu et technologies	GABRIEL Mariya

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/10/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/10/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
14/04/2021	Vote en commission		
27/04/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0149/2021	
19/05/2021	Débat en plénière		
20/05/2021	Décision du Parlement	T9-0261/2021	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2216(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/9/04404

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE661.999	09/12/2020	
Amendements déposés en commission		PE663.012	26/01/2021	
Avis de la commission	LIBE	PE660.406	15/02/2021	
Avis de la commission	AGRI	PE653.821	25/02/2021	
Avis de la commission	JURI	PE660.397	25/02/2021	
Avis de la commission	TRAN	PE660.188	01/03/2021	
Avis de la commission	INTA	PE660.373	03/03/2021	
Avis de la commission	CULT	PE660.290	16/03/2021	
Avis de la commission	EMPL	PE660.416	22/03/2021	
Avis de la commission	ITRE	PE660.166	23/03/2021	
Avis de la commission	FEMM	PE663.180	30/03/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0149/2021	27/04/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0261/2021	20/05/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)538	09/11/2021	

Façonner l'avenir numérique de l'Europe: supprimer les obstacles au bon fonctionnement du marché unique numérique et améliorer l'utilisation de l'IA pour les consommateurs européens

2020/2216(INI) - 20/05/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 571 voix pour, 17 contre et 105 abstentions, une résolution sur le thème «Façonner l'avenir numérique de l'Europe: supprimer les obstacles au bon fonctionnement du marché unique numérique et améliorer l'utilisation de l'IA pour les consommateurs européens».

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) comporte de nombreux avantages mais également des risques et suscite des inquiétudes concernant l'éthique, l'étendue et la transparence de la collecte, de l'utilisation et de la diffusion des données à caractère personnel. Il est nécessaire de renforcer la confiance du public dans l'IA en prévoyant par défaut le respect des droits fondamentaux, de la protection des consommateurs, de la protection et de la sécurité des données, ainsi qu'en encourageant l'innovation en Europe.

Éliminer les obstacles au fonctionnement du marché unique numérique

Les députés estiment que la politique numérique de l'Union devrait créer les fondements pour que les secteurs public et privé européens soient des chefs de file mondiaux d'une **innovation numérique fiable et centrée sur l'humain**. Une stratégie européenne commune est nécessaire en vue d'éliminer les obstacles nationaux injustifiés et d'assurer aux consommateurs et aux entreprises une clarté juridique qui profite aux citoyens européens et renforce la concurrence.

La résolution souligne que la transition numérique et les technologies émergentes telles que l'IA peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie industrielle de l'UE et du pacte vert et à surmonter certaines difficultés créées par la crise de la COVID-19. La Commission est invitée à soutenir l'adoption d'une **technologie durable dans la réalisation du pacte vert**, y compris en évaluant l'incidence environnementale du partage de données et les infrastructures nécessaires pour garantir un déploiement numérique durable.

Le Parlement a invité la Commission à adopter une approche de la législation qui soit **équilibrée, à l'épreuve du temps** afin de créer un marché unique numérique qui assure la prestation des services publics et soit concurrentiel, équitable, accessible, technologiquement neutre, propice à l'innovation, favorable aux consommateurs, axé sur l'humain et fiable, et de construire ainsi une société et une économie des données sécurisées.

Soulignant la nécessité d'un **investissement substantiel** dans les domaines de l'IA et d'autres nouvelles technologies clé, le Parlement a salué l' utilisation de programmes de financement de l'Union pour soutenir la numérisation de la société et de l'industrie. Il a demandé d'augmenter les investissements au titre de Next Generation EU ainsi que les financements publics et privés.

Les députés ont suggéré d'accroître la disponibilité et le partage des données à caractère non personnel tout en veillant à limiter les risques liés à un accès accru aux données à caractère non personnel, tels que la désanonymisation. L'accès à davantage de données pour les PME devrait être encouragé.

De plus, la législation de l'Union devrait contribuer à soutenir l'innovation, à garantir un **niveau élevé de protection des consommateurs** et à améliorer les droits, la confiance et la sécurité des utilisateurs en ligne. Des responsabilités claires, davantage de transparence et de diligence raisonnable pour les marchés en ligne seraient nécessaires à cet égard.

La Commission devrait mettre à jour la législation sur la protection des consommateurs afin de tenir compte des incidences des nouvelles technologies et des préjudices potentiels pour les consommateurs, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19.

Améliorer l'utilisation de l'IA pour les consommateurs européens

Afin de tirer profit de l'IA, la Commission, les États membres, le secteur privé, la société civile et la communauté scientifique doivent collaborer tous ensemble de manière efficace afin de créer un écosystème propice à une IA sûre et axée sur l'humain qui profitera à l'ensemble de la société.

Le Parlement a attiré l'attention sur le fait que les citoyens ne comprennent pas toujours les processus par lesquels les systèmes algorithmiques avancés et les systèmes d'intelligence artificielle prennent des décisions. Les consommateurs ont donc besoin d'un **cadre juridique clair et prévisible** en cas de dysfonctionnement d'un produit.

Les députés ont souligné l'importance de veiller à ce qu'il existe un degré approprié de contrôle humain de la prise de décision algorithmique, de s' assurer que des mécanismes de recours efficaces sont en place et **d'autonomiser les consommateurs** en les formant aux compétences de base en matière d'IA. Une disposition en matière d'informations obligatoires devrait imposer d'indiquer quand les consommateurs interagissent avec les systèmes d'IA.

Le Parlement a invité la Commission à réglementer les technologies de l'IA de façon exhaustive afin de **prévenir une utilisation déloyale ou abusive** de ces systèmes. Tout cadre réglementaire pour l'IA devrait viser la création d'un marché intérieur pour des produits, des applications et des services fiables et sûrs. Ce cadre devrait reposer sur une approche éthique et fondée sur les droits fondamentaux tout au long de la conception, de la production et du cycle de vie des produits.

Les députés estiment que l'IA utilisée dans un contexte à **haut risque** ne devrait être déployée qu'à des fins spécifiques, dans le plein respect du droit applicable, et être soumise à des obligations de transparence. De plus, l'IA devrait éviter les biais menant à une discrimination interdite.

Le Parlement a invité l'Union à **coopérer plus étroitement avec ses partenaires**, par exemple au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'OMC, afin d'établir des normes mondiales en matière d'IA. Il s'est dit favorable à une coopération sur les réglementations internationales, y compris le partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, soutenant dans ce contexte les travaux sur un accord transatlantique concernant l'IA

La résolution a également souligné le potentiel immense que présente l'IA dans le **secteur des transports** et sa capacité à augmenter l'automatisation des transports routier, ferroviaire, aérien et par voie d'eau. Elle a demandé aux États membres d'intégrer des projets sur la transition numérique des transports dans leurs plans de relance.

L'IA jouera un rôle fondamental pour **résoudre les problèmes de production agricole** et d'approvisionnement alimentaire. La surveillance au moyen d' outils automatisés et numériques pourra contribuer à réduire l'empreinte environnementale et climatique de l'agriculture. Les députés ont demandé d' accroître les ressources et les investissements consacrés au secteur agricole à ces fins.

Enfin, soulignant que la quatrième révolution industrielle dépendra, entre autres, de l'accès aux matières premières telles que le lithium et les terres rares, le Parlement a plaidé pour que l'Union réduise sa dépendance à l'égard de ce type d'importations en limitant sa consommation absolue et en s' appuyant sur ses propres activités minières écoresponsables. Il a suggéré une **politique plus volontariste en matière d'économie circulaire** appliquée aux appareils numériques et aux semi-conducteurs.